

Chères Villesèquoises, Chers Villesèquois,

Villesèquelande est le village de l'arbre, un village en accord avec son temps et malgré les incertitudes, les doutes et nos soucis quotidiens, il ne faut jamais oublier que le plus beau vit dans le plus simple. Notre volonté est inébranlable et nous continuons à œuvrer chaque jour pour améliorer votre quotidien.

Ainsi le cœur du village va connaître d'importants changements, au cours du printemps. Nous allons fusionner l'agence postale et le secrétariat de mairie, l'ouverture au public de ces 2 services augmentera tout en conservant le même personnel affecté à ces missions. Le château de Villesèquelande (Maison presbytérale), sera accessible aux personnes à mobilité réduite et deviendra la salle de mariage et de réunion du conseil municipal. Les gros projets de 2022 seront la réfection de la place de l'ormeau, la mise en place de panneaux d'informations sur notre patrimoine et l'élaboration d'un « plan guide » pour préparer notre village aux enjeux du futur.

Villesèquelande œuvre d'ores et déjà dans des démarches portées sur le développement durable, notamment via les jeunes générations, et se veut répondre au mieux aux enjeux climatiques toujours plus prégnants. Nous souhaitons développer un projet paysager pour valoriser notre patrimoine actuel et planter le patrimoine d'avenir. L'objectif est d'insuffler une démarche vertueuse par la plantation de centaines d'arbres sur plusieurs espaces de la commune. Dans les prochains jours, nous nous rapprocherons de vous pour une consultation citoyenne afin de rédiger ensemble « un Plan Guide ». Ce projet s'insère dans un besoin d'homogénéisation, d'harmonie et de cohérence d'ensemble de notre territoire. Cette démarche participative mettra tous les acteurs et les villageois au cœur de cette réflexion pour que chacun et chacune se reconnaissent au travers de ce plan, que l'avis de vous tous contribue à l'amélioration de notre village, à la compréhension des enjeux, aux choix des actions et des aménagements de notre lieu de vie. Pour ensemble, créer, préserver et cultiver notre futur.

Aurélien TURCHETTO
MAIRE



Recensement de la population



Le recensement de la population a lieu sur votre commune depuis le **20 janvier jusqu'au 19 février 2022**. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent, peuvent être pensés et réalisés. Nous vous rappelons que la réponse aux questionnaires est obligatoire.

Bientôt 16 ans !

Chaque Français âgé de 16 ans doit obligatoirement faire le recensement citoyen.

S'il ne fait pas ces démarches, il ne sera pas convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté et ne pourra pas s'inscrire aux examens (permis de conduire, baccalauréat, BEP...) et concours administratifs de l'État : Fournir un justificatif concernant le recensement ou la JDC est obligatoire pour s'y inscrire,

Ce recensement permet également à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.



Quand ?	Où et Comment ?
Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois	Au secrétariat de mairie : muni d'une pièce d'identité, justificatif de domicile et livret de famille En ligne : www.Service-public.fr – Recensement citoyen (service en ligne) muni des mêmes documents version dématérialisée
À 16 ans ½	4 mois après votre recensement, créez votre compte sur www.majdc.fr Ceci afin de faciliter votre convocation à la JDC

Si vous n'avez pas respecté ce calendrier, vous pouvez effectuer ces démarches jusqu'à votre 25ème anniversaire.

Listes Electorales



Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles (10 et 24 avril 2022) et législatives (12 et 19 juin 2022) de 2022 ?

Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- au secrétariat de mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité

Dates limites d'inscription sur listes électorales

	<u>Elections présidentielles</u>	<u>Elections législatives</u>
<i>En mairie</i>	Jusqu'au 02 mars inclus	Jusqu'au 04 mai inclus
<i>En ligne</i>	Jusqu'au 04 mars inclus	Jusqu'au 06 mai inclus

Chaque français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait fait les démarches de recensement citoyen à 16 ans.

Dépôt dématérialisé des autorisations d'urbanisme

Pour faciliter les démarches des usagers, un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) est mis en place depuis le 1^{er} janvier 2022 ; ce téléservice permet de réaliser en ligne les démarches d'urbanisme (dépôt de permis de construire, de démolir, de déclaration préalable...).

Il prévoit la dématérialisation complète des demandes d'autorisation d'urbanisme. Le traitement complet d'un dossier (du dépôt jusqu'à l'instruction et l'archivage) pourra être réalisé électroniquement.



Pour Villesèquelande : l'accès au portail est:

<https://portail-ads.carcassonne-agglo.fr/guichet-unique?nCommune=437>

Le dépôt sous format papier sera toujours possible.

Maisons France Services

Carcassonne Agglo a ouvert 5 Maisons labellisées France Services (MFS) à Alzonne, Capendu, Couffoulens, Peyriac-Minervois et Villemoustaussou.

Des agents polyvalents et formés apportent directement l'information ou assurent un accompagnement administratif et/ou numérique dans les domaines de la santé, la famille, la retraite, le logement, les impôts, la recherche d'emploi...

L'antenne la plus proche de Villesèquelande étant Alzonne, vous trouverez ci-dessous les coordonnées :

MFS Alzonne
26 avenue Antoine Courrière
11170 ALZONNE

mfs.alzonne@carcassonne-agglo.fr

Ouverture public du lundi au jeudi 9h-12h et 14h-17h, le vendredi 8h30-13h30



France Services
Proche de vous au quotidien

Des permanences auront lieu à Villesèquelande dans les locaux de la Mairie :

Le mardi 08 février de 9 h à 10 h

Le mardi 08 mars de 9 h à 10 h

Un nouveau service pour la population :



Depuis début janvier, un maître praticien en hypnose (infirmier diplômé d'état) HYPNONZE, vous accueille les mardis 9h30-12h 13h30-18h au cabinet situé Résidence de l'Ormeau.

Pour tout renseignements contacter par téléphone au 06 07 84 90 71 ou par mail à hypnonze@gmail.com

Moulin de Granelle : Un lotissement bientôt accessible

Un nouveau lotissement va sortir de terre sur la commune. Situé côté Est du village, ce futur grand ensemble se composera de 18 Lots allant de 400 à 1000 M2 et commercialisé par la société HECTARE. Renseignements auprès du secrétariat de mairie.



Pensez à télécharger PANNEAUPOCKET

Ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la Mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

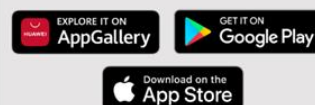


PanneauPocket renforce la communication et le lien social dans la commune

Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseils municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations ... depuis chez vous ou en déplacement, au travail ou en congés, vous êtes connectés à l'actualité de notre commune.

Accessible à tous et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris VILLESEQUELANDE. PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site www.app.panneaupocket.com , afin d'être accessible par et pour tous.

Disponible sur



Désormais, informations et alertes sont toujours à portée de main dans votre poche.